

042516/EU XXIII.GP
Eingelangt am 13/08/08

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 13.8.2008

SEC(2008) 2365

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

accompagnant la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Rapport d'évaluation final de la stratégie-cadre et du programme d'action
communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les
femmes et les hommes (2001-2006)**

{COM(2008) 503 final}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Contexte et objectifs de la stratégie-cadre et du programme d'action	3
2.1.	Stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006).....	3
2.2.	Programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)	4
3.	Rôle et efficacité du programme pour la promotion de la politique d'égalité.....	5
3.1.	Volet 1: Sensibilisation à la dimension communautaire de la promotion de l'égalité .	5
3.2.	Volet 2: Analyse des facteurs et des politiques relatifs à l'égalité	6
3.3.	Volet 3: Coopération transnationale entre les acteurs.....	7
3.4.	Contribution du programme à la préparation des pays candidats à l'élargissement de l'Union.....	8
4.	Contribution du programme aux objectifs de la stratégie-cadre	9
4.1.	Contribution des actions aux objectifs de la stratégie-cadre.....	9
4.1.1.	Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique.....	9
4.1.2.	Promouvoir l'égalité de participation et de représentation.....	10
4.1.3.	Promouvoir l'égalité d'accès et le plein exercice des droits sociaux pour les femmes et les hommes	10
4.1.4.	Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie civile	11
4.1.5.	Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes masculins et féminins	11
4.2.	Engagement des acteurs et renforcement des structures	12
4.3.	Suivi et diffusion des résultats	12
5.	Conclusions	14

1. INTRODUCTION

Ce rapport présente l'évaluation finale du programme et de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La décision sur le programme d'action communautaire concernant la stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)¹ prévoyait que la Commission présente un rapport intermédiaire et une évaluation finale établis avec l'assistance d'experts indépendants. La Commission, à la suite d'un appel d'offres, a chargé la société Deloitte de l'évaluation externe, qui s'est achevée en décembre 2007². La Commission avait présenté en 2004 son rapport intermédiaire d'évaluation sur le programme d'action³.

Le présent rapport, après avoir exposé le contexte et les objectifs de la stratégie-cadre et du programme d'action, analyse le rôle et l'efficacité dudit programme, puis détaille sa contribution aux objectifs de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE-CADRE ET DU PROGRAMME D'ACTION

2.1. Stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)

Depuis 1957, l'Union européenne a développé une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique reposait principalement sur des législations européennes qui protégeaient les femmes, en particulier en matière d'égalité de traitement pour l'accès à l'emploi, les rémunérations, la protection sociale et les droits au congé parental. Outre les législations, plusieurs programmes européens⁴ ont financé différentes actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

La stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)⁵ a été adoptée par la Commission en juin 2000. Elle visait à établir un cadre d'action unique pour toutes les activités qui, jusque là, n'étaient pas véritablement coordonnées. Cette stratégie fixait cinq objectifs prioritaires: l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique, l'égalité de participation et de représentation, l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits sociaux pour les femmes et les hommes, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie civile ainsi que les rôles et les stéréotypes masculins et féminins.

¹ Décision du Conseil 2001/51/CE du 20 décembre 2000 établissant un programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) et Décision n° 1554/2005/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 modifiant la décision 2001/51/CE du Conseil établissant un programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et la décision n° 848/2004/CE établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

² Évaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire novembre 2007, http://ec.europa.eu/employment_social/evaluation/gender_fr.html

³ Commission staff working document interim evaluation report from the Commission SEC(2004)1047

⁴ Fonds structurels pour la cohésion économique et sociale, programme dans le domaine de l'éducation et de la formation et plusieurs programmes d'actions spécifiques dans le domaine de la liberté et de la justice et de la recherche.

⁵ COM(2000)335 final http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/framework/strategy_fr.html

La stratégie-cadre devait atteindre ses objectifs grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs instruments communautaires, dont les législations, les programmes financiers et le dialogue avec les partenaires sociaux et la société civile. Les objectifs d'égalité devaient être intégrés dans les autres politiques: pour l'emploi, l'inclusion sociale, l'éducation et la formation, la liberté et la justice, la science et la recherche et la coopération au développement. Des actions spécifiques visaient aussi à améliorer la situation des femmes et des hommes dans les secteurs ayant un impact direct sur les femmes et les hommes.

Les actions répertoriées à titre d'exemple dans la stratégie-cadre devaient être mises en œuvre par la Commission, les États membres et les organismes actifs dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2.2. Programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)

Un programme d'action communautaire a été établi pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie-cadre par des actions horizontales et de coordination. Ses objectifs étaient de promouvoir les valeurs sur lesquelles se fonde l'égalité, d'améliorer la compréhension des questions liées à l'égalité et de développer la capacité des acteurs à mettre en œuvre la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce programme marque aussi une évolution par rapport aux programmes précédents, qui finançaient davantage la promotion de l'égalité au niveau local, régional ou national.

Le programme devait atteindre ses objectifs grâce à des actions financées selon trois volets⁶:

- (1) sensibilisation des principaux acteurs et du public aux objectifs communautaires d'égalité;
- (2) analyse des facteurs et des politiques relatifs à l'égalité en vue d'améliorer les connaissances;
- (3) coopération transnationale entre les organismes et acteurs de la politique d'égalité.

Le programme devait couvrir toute l'Europe, les États membres, les pays AELE/EEE⁷ et, conformément aux conditions fixées dans les accords européens, les pays candidats pouvaient aussi bénéficier de financements. Les actions devaient être conduites dans un cadre transnational et revêtir une dimension européenne.

Les différents domaines de la stratégie-cadre comprenant plusieurs programmes financiers, il était prévu d'assurer une complémentarité entre le programme d'action et les autres programmes (en particulier les fonds structurels et les programmes communautaires dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales, de la justice et des libertés, de la recherche et de la coopération avec les pays tiers).

La Commission, plus précisément la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, était chargée de mettre en œuvre le programme. Elle était assistée par un comité, composé de représentants des États membres dans le domaine de l'égalité, qui se réunissait deux fois par an.

⁶ Schéma 1: contribution du programme à la stratégie-cadre, ses principes, ses objectifs et les types d'actions prévus par les différents volets du programme.

⁷ Selon les conditions fixées dans l'accord EEE (article 82 et protocoles 31/32 et décision EEE amendant le protocole 31)

3. ROLE ET EFFICACITE DU PROGRAMME POUR LA PROMOTION DE LA POLITIQUE D'EGALITE

Le programme a été mis en œuvre de 2001 à 2006⁸ pour un budget total de 61 742 241 euros répartis entre les trois volets d'action⁹. Le volet 3, portant sur la coopération entre les acteurs, a absorbé la plus grande partie du budget (45 %), suivi du volet 1 relatif à la sensibilisation à la dimension communautaire de l'égalité (38 %) et du volet 2 comprenant les activités d'analyse (16 % du budget). Cette répartition reflétait la volonté de la Commission de continuer à appuyer les initiatives des organisations actives dans le domaine de l'égalité tout en permettant des analyses et autres actions de sensibilisation ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux relatifs à l'égalité au niveau européen.

3.1. Volet 1: Sensibilisation à la dimension communautaire de la promotion de l'égalité

Le volet 1 du programme visait à promouvoir et diffuser les valeurs et les pratiques sur lesquelles se fonde la politique d'égalité. Deux types d'action de sensibilisation ont été menés: des actions transnationales de sensibilisation et des conférences et autres événements au niveau européen¹⁰.

La Commission a organisé des appels à propositions destinés aux administrations des États membres pour des *actions transnationales de sensibilisation*. Chaque année, des financements ont permis de réaliser des échanges d'expériences sur un des thèmes prioritaires de la stratégie-cadre¹¹ afin de favoriser une meilleure compréhension des objectifs d'égalité. Sur l'ensemble de la période, cinquante-sept partenariats transnationaux de sensibilisation ont permis d'associer les promoteurs et les relais de la politique d'égalité. Les administrations nationales d'un État devaient s'associer à des partenaires provenant au minimum de deux autres États. Tous les États y ont participé, y compris les pays candidats. En règle générale, chaque partenariat a associé en moyenne trois à cinq autres États. Les organisations qui ont collaboré avec les autorités nationales ont été principalement les représentants politiques et les partenaires sociaux, mais aussi les ONG et les employeurs¹². Les échanges d'expériences ont notamment permis de réaliser des études, des analyses, l'échange de bonnes pratiques, des guides pour la prise en compte des objectifs d'égalité, des formations des agents actifs dans ce domaine et des campagnes médiatiques. Ces réalisations ont été présentées lors de conférences et ont souvent été publiées sur des sites internet, favorisant ainsi leur dissémination.

Le programme a financé des *conférences* organisées deux fois par an, par les États membres en associant la présidence du Conseil. Celles-ci ont permis d'aborder plusieurs thèmes prioritaires de la stratégie-cadre: l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, le rôle des femmes dans les processus de décision, le rôle des hommes en faveur de l'égalité, la violence à l'égard des femmes¹³. De nombreux acteurs y ont participé, principalement les administrations publiques, la société civile, les partenaires sociaux et des instituts de recherche. D'autres *événements* ont été financés au niveau européen, entre autres pour rassembler les promoteurs des projets transnationaux autour des différents thèmes des appels

⁸ Initialement, le programme devait s'achever en 2005, mais pour optimiser la cohérence avec le nouveau cadre de financement de l'Agenda social (PROGRESS 2007-2013), celui-ci a été prolongé en 2006.

⁹ Tableau 1: Aspect financier du programme (engagements)

¹⁰ Tableau 2: Volet 1 Activités de sensibilisation

¹¹ Tableau 3: Actions de sensibilisation

¹² Graphique 1: Publics-cibles des appels à propositions destinés à la sensibilisation (2001-2006)

¹³ Tableau 4: Conférences organisées par les présidences du Conseil

à propositions. Ces conférences et événements ont permis de débattre de défis majeurs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. La qualité des débats et la participation d'acteurs clés ont contribué à faire progresser les connaissances et la capacité des organisations à agir au niveau européen.

La Commission a également organisé au titre du volet 1 des *actions plus spécifiques destinées aux pays candidats* à l'adhésion en vue de sensibiliser les acteurs et de faciliter le transfert d'expériences concernant les politiques d'égalité, la législation communautaire et d'aider les administrations à transposer l'acquis dans les politiques (ces actions sont présentées au point 3.4 traitant de la contribution du programme à l'adhésion à l'Union).

L'évaluation externe a analysé dans quelle mesure les actions financées par le volet 1 avaient atteint l'objectif de promouvoir et diffuser les valeurs et les pratiques sur lesquelles se fonde l'égalité¹⁴. Les résultats présentés ont montré que la contribution des actions de sensibilisation était plus ciblée sur les politiques européennes lorsque les administrations nationales étaient engagées dans les actions d'échanges¹⁵. Les actions transnationales ont atteint un nombre assez restreint, mais diversifié, d'acteurs au niveau national. Les actions de sensibilisation et les conférences ont effectivement permis de renforcer la coopération avec les acteurs nationaux et de mieux faire connaître les valeurs sur lesquelles se fonde la politique d'égalité. Elles ont contribué à mieux interpréter et faire partager entre les principaux protagonistes, les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes.

3.2. Volet 2: Analyse des facteurs et des politiques relatifs à l'égalité

Le volet 2 du programme visait à améliorer la compréhension des questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes par l'analyse des politiques dans ce domaine. Plusieurs types d'action (travaux statistiques, enquêtes, groupes d'experts) ont été menés pour enrichir la disponibilité des informations permettant d'approfondir les connaissances relatives à la politique d'égalité¹⁶.

Des travaux *statistiques* ont porté sur l'amélioration des méthodes permettant de disposer de données comparables au niveau européen dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont permis de dresser des portraits statistiques de la situation des femmes et des hommes en Europe (panorama, livre de poche et statistiques en bref). Des *enquêtes* ont notamment été menées par Eurostat pour approfondir les connaissances relatives aux questions d'égalité. Par exemple, le module *ad hoc* sur la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle a été intégré dans l'enquête trimestrielle sur le marché de l'emploi (Labour Force Survey) et est accessible au public sur le site d'Eurostat¹⁷. La nouvelle méthodologie commune au niveau européen concernant l'enquête sur l'emploi du temps a permis la création d'une base de données consultable en ligne¹⁸. Un indicateur sur les différences de salaire entre les hommes et les femmes a également été développé. De plus, des enquêtes «Eurobaromètre» auprès des citoyens européens ont permis de recueillir l'opinion de ces derniers sur les politiques de conciliation et le recours aux possibilités de congé parental.

¹⁴ Evaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire, synthèse finale, Deloitte, novembre 2007 pp 37 et 41

¹⁵ Interim evaluation report from the Commission on the programme relating to the Community Framework Strategy on Gender Equality, SEC(2004)1047, pp 11

¹⁶ Tableau 5: Volet 2 Analyse des facteurs et des politiques relatifs à l'égalité

¹⁷ Enquêtes européennes harmonisées d'emploi du temps (2005)

¹⁸ Enquêtes européennes harmonisées d'emploi du temps (2005)

Par ailleurs, une *base de données* a été créée pour répertorier la situation des femmes en matière de prise de décision et définir au niveau européen les indicateurs sur la proportion de femmes occupant des postes à responsabilité dans la politique et l'économie.

Un groupe *d'experts concernant l'emploi, l'inclusion sociale et les questions de genre*, a assisté la Commission dans l'analyse des politiques nationales en matière d'égalité. Ce groupe a été chargé d'examiner la manière dont l'égalité a été prise en compte dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi et de la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale. Ces experts ont également produit plusieurs rapports concernant les indicateurs dans la stratégie européenne pour l'emploi, les risques de pauvreté et d'exclusion sociale des groupes défavorisés, les mesures pour rendre le travail financièrement intéressant, les mesures de conciliation ou encore l'égalité salariale. Ils ont aussi établi des comparaisons au niveau européen sur les évolutions des situations et politiques en matière d'égalité. Ces analyses ont permis de faire progresser les connaissances relatives à la mise en œuvre des objectifs d'égalité dans les politiques nationales.

Un autre groupe d'experts spécialisés dans les questions juridiques pour l'emploi, les affaires sociales et l'égalité entre les hommes et les femmes a analysé l'application de la législation et les développements juridiques aux niveaux national et communautaire. Des bulletins juridiques publiés trois fois par an¹⁹ ont rassemblé les analyses concernant les évolutions législatives dans le domaine de l'égalité. Les experts ont également fourni une information actualisée sur le suivi de l'application des directives au niveau national et des affaires traitées par la Cour de justice des Communautés européennes. Ils ont également contribué aux analyses d'impact qui accompagnent les propositions législatives de la Commission sur la question de l'égalité.

Comme le met en exergue l'évaluation externe, les actions mises en œuvre dans le cadre du volet 2 ont créé une valeur ajoutée importante en permettant de mieux informer les acteurs clés sur les priorités communautaires²⁰. Les analyses et nouvelles données ont effectivement répondu aux besoins de la Commission en améliorant les connaissances relatives notamment à l'écart de rémunération, à la sous-représentation des femmes aux postes décisionnels, à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et à la disponibilité de structures de garde d'enfants. Les nouvelles données ont étayé les travaux et propositions politiques de la Commission, démontrant ainsi leur utilité. Tous ces travaux ont permis d'enrichir les connaissances sur des thèmes prioritaires de la stratégie-cadre. La publication des analyses et des rapports a donné plus de visibilité à la politique d'égalité.

3.3. Volet 3: Coopération transnationale entre les acteurs

L'objectif du volet 3 du programme était de développer la capacité des acteurs à promouvoir efficacement l'égalité entre les femmes et les hommes. Le programme a soutenu la coopération entre les organisations actives dans ce domaine²¹.

Chaque année, des appels à propositions destinés aux organisations non gouvernementales, aux partenaires sociaux au niveau européen et à des réseaux transnationaux d'autorités régionales ou locales ont été lancés sur les mêmes thèmes que ceux des actions de sensibilisation destinées aux administrations nationales (volet 1). Sur la période, quatre-vingt-

¹⁹ http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/legislation/bulletin_fr.html

²⁰ Evaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire, synthèse finale, Deloitte, novembre 2007 pp 44

²¹ Tableau 6: projets de coopération entre acteurs

sept *partenariats d'échanges transnationaux*²² ont été financés. Ils ont associé des réseaux préexistants, englobant au moins trois États et une diversité d'acteurs: les ONG, les autorités régionales et locales, les universités et instituts de recherche, les partenaires sociaux et les organismes de promotion de l'égalité²³. Les actions ont été très variées, elles ont abordé une multitude d'aspects à l'intérieur de chaque thème et pris la forme, par exemple, de guides pour l'intégration des questions d'égalité, de chartes pour l'égalité, ou encore d'actions de sensibilisation associant plusieurs médias. Les partenariats transnationaux ont permis des échanges et des dialogues entre différents acteurs de la politique d'égalité à tous les niveaux. Ils ont donné lieu à des séminaires et des conférences pour diffuser leurs résultats.

Ces actions ont eu un effet positif pour faire connaître les politiques d'égalité et ont permis de mobiliser la société civile et les autres partenaires autour des thèmes d'égalité. Toutefois, comme l'a montré l'évaluation externe²⁴, les réalisations des projets financés n'ont souvent été connues que par un nombre relativement restreint de partenaires participant à la mise en œuvre des projets. La diffusion des résultats s'est souvent arrêtée avec la fin des financements communautaires et des collaborations établies pour la durée des projets. C'est pourquoi l'évaluation externe a jugé que la valeur ajoutée européenne de ces projets était moindre que celle des autres actions financées par le programme. Lors de l'évaluation intermédiaire, la Commission avait aussi noté que l'efficacité des partenariats d'échange transnationaux n'était pas toujours démontrée²⁵. Certains de ces projets ont permis de renforcer la capacité des acteurs à promouvoir la politique d'égalité. Leur valeur ajoutée était grande du fait de leur couverture européenne et de leur capacité à faire connaître les résultats au-delà du cercle des partenaires. Cependant, d'autres projets moins ciblés et de portée plus restreinte ont rencontré des difficultés pour transposer les résultats au niveau européen. Dans l'ensemble, leur contribution aux thématiques de la politique d'égalité était moins concrète et visible que celle des deux autres volets d'action du programme.

3.4. Contribution du programme à la préparation des pays candidats à l'élargissement de l'Union

Dès 2002, à la suite des "protocoles d'accord"²⁶ signés entre la Commission et les pays candidats, ces derniers ont progressivement participé à plusieurs actions financées par le programme.

Des actions de sensibilisation à l'acquis communautaire ont été organisées dans les dix pays candidats, la Croatie et la Turquie, sous forme de conférences, séminaires et formations sur la législation dans le domaine de l'égalité. Elles ont rassemblé les autorités publiques, acteurs politiques, partenaires sociaux et ONG pour préparer ces pays aux négociations dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union.

²² Appels à proposition: http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/gender_equality/index_fr.cfm

²³ Graphique 2: Partenaires et promoteurs des projets du volet 3

²⁴ Evaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire, synthèse finale, Deloitte, novembre 2007 pp 48

²⁵ Interim evaluation report from the Commission on the programme relating to the Community Framework Strategy on Gender Equality, SEC(2004)1047, pp 11

²⁶ Les «protocoles d'accord» sont des accords de collaboration signés entre la Commission européenne et les pays candidats en vue de préparer leur future adhésion. Ils ont été signés, dès 2002 avec la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, Malte, la Lettonie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, en 2003 avec la Pologne et la République tchèque et, en 2006, avec la Croatie et la Turquie. En contrepartie d'une contribution financière, les pays candidats peuvent participer progressivement à plusieurs activités du programme.

Les pays candidats ont tous participé aux actions transnationales de sensibilisation. Des partenariats ont été menés par les administrations nationales de Bulgarie, de Chypre, de Malte, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne et de Slovaquie, en vue de sensibiliser les acteurs et de faciliter le transfert d'expériences. Les pays candidats ont également pu participer aux conférences de la présidence.

Dès qu'ils ont réuni les conditions requises, les pays candidats et pays adhérents ont été associés et ont bénéficié de l'expérience des autres États membres. Cette démarche les a familiarisés avec les méthodes de travail et la politique communautaire en matière d'égalité dans le cadre du processus d'adhésion.

4. CONTRIBUTION DU PROGRAMME AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE-CADRE

En présentant une stratégie-cadre, la Commission a établi pour la première fois un cadre politique et institutionnel cohérent qui a permis de fixer les objectifs prioritaires et les principales actions à mener.

La contribution des actions aux objectifs de la stratégie-cadre est présentée ci-dessous, ainsi que le rôle de la stratégie-cadre dans l'engagement des différents acteurs au niveau européen et les mécanismes de suivi.

4.1. Contribution des actions aux objectifs de la stratégie-cadre

La stratégie-cadre a intégré les engagements de l'Union dans cinq domaines politiques où les inégalités entre les femmes et les hommes étaient encore très présentes: vie économique, égalité de participation et de représentation, droits sociaux, vie civile et stéréotypes masculins et féminins.

Les contributions spécifiques du programme d'action aux objectifs de la stratégie-cadre²⁷ et la complémentarité de ce dernier avec les autres instruments financiers répertoriés pour atteindre les objectifs de la stratégie-cadre sont présentées ci-dessous.

4.1.1. Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie économique

Le programme a joué un rôle pour intégrer l'égalité dans les politiques pour l'emploi. De nouvelles données comparables au niveau de l'Union ont été mises à disposition afin notamment de suivre l'évolution des objectifs fixés pour les taux d'emploi des femmes dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le groupe d'experts pour le genre et l'emploi a analysé les questions liées à l'égalité dans les politiques pour l'emploi. Des échanges entre les acteurs nationaux sur des thèmes prioritaires pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont permis de développer de nouvelles pratiques au niveau européen concernant par exemple la promotion de l'égalité salariale, la conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée et familiale et la promotion de l'égalité dans le développement local.

D'autres instruments financiers ont aussi soutenu l'égalité entre les femmes et les hommes. Les fonds structurels (2000-2006), en particulier les programmes opérationnels du Fonds européen pour le développement régional, du Fonds social européen et l'initiative EQUAL, ont inséré les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes dans les interventions. Ils ont aussi soutenu des mesures ciblées sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des femmes. En œuvrant pour la promotion des femmes sur le marché du travail, les fonds structurels ont dans l'ensemble directement appuyé la mise en œuvre des politiques d'égalité dans les politiques pour l'emploi des États membres. Un groupe à haut niveau a été créé en

²⁷ Schéma 2: Contribution du programme d'action aux objectifs de la stratégie-cadre

vue de soutenir l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les interventions des Fonds structurels notamment par les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Dans le domaine de la création d'activités, l'adoption par la Commission du plan d'action sur l'esprit d'entreprise qui porte notamment sur l'entrepreneuriat féminin²⁸ a débouché sur un programme permettant d'encourager, au niveau européen, la création d'emplois par les femmes.

Les financements communautaires prévus par la stratégie-cadre ont effectivement contribué de façon complémentaire à la mise en œuvre des objectifs fixés en 2000 lors du Conseil européen de Lisbonne. La Commission a pu, par les programmes communautaires, mieux suivre l'intégration et la promotion de l'égalité dans les politiques pour l'emploi.

4.1.2. Promouvoir l'égalité de participation et de représentation

La base de données communautaire a permis d'analyser la représentation des femmes dans tous les domaines de prise de décision, tant publics qu'économiques²⁹. Des projets transnationaux, menés par les autorités nationales et les organismes actifs dans le domaine de l'égalité, ont porté sur les femmes dans la prise de décision. Ces actions ont facilité l'analyse des obstacles rencontrés par les femmes pour participer à la prise de décision. Elles ont contribué à mieux faire comprendre aux acteurs clés les enjeux relatifs à la sous-représentation des femmes dans les organes de décision. Ces actions ont aussi permis d'associer des acteurs économiques qui ne sont pas traditionnellement présents dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des actions financées par d'autres programmes d'action ont aussi visé à renforcer la participation des femmes dans la recherche, notamment l'action «femmes et sciences», la mise en place du groupe d'Helsinki et l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans le 6^e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique en Europe (2002-2006). Concernant l'aide au développement, les capacités institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de l'égalité ont été renforcées, notamment par des formations aux questions d'égalité, l'utilisation systématique de données ventilées par sexe, un manuel sur l'intégration des questions d'égalité dans les activités et des financements dans le secteur de l'aide humanitaire.

La stratégie-cadre a, de toute évidence, contribué à faire progresser l'objectif de promotion de l'égalité de participation et de représentation au niveau communautaire. Ces actions ont éveillé l'attention des citoyens et des représentants politiques sur la nécessité de réduire le déficit de participation des femmes dans la prise de décision.

4.1.3. Promouvoir l'égalité d'accès et le plein exercice des droits sociaux pour les femmes et les hommes

Le groupe d'experts concernant l'emploi, l'inclusion sociale et les questions de genre a analysé la prise en compte de l'égalité dans les programmes nationaux, élaborés selon la méthode ouverte de coordination, dans le domaine de l'inclusion sociale³⁰. Il a mis en évidence la nécessité de prendre en considération les objectifs d'égalité dans la modernisation des systèmes de protection sociale et la lutte contre l'exclusion.

Un autre programme d'action sur la lutte contre l'exclusion sociale³¹, dont l'objectif est de mettre en œuvre la méthode ouverte de coordination au niveau communautaire dans ce

²⁸ COM(2004) 70 final <http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/craft/craft-women/women-dgenter-activities.htm>

²⁹ http://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/index_fr.htm

³⁰ http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/index_fr.htm

³¹ http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/geninfo_fr.htm#exclusion

domaine, a complété le programme relatif à l'égalité en finançant des actions destinées notamment aux femmes figurant parmi les groupes les plus vulnérables.

Les actions prévues par la stratégie-cadre ont accompagné les efforts des États membres, qui s'étaient engagés à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la modernisation de la protection sociale et la lutte contre la pauvreté. La nécessité d'agir en faveur de l'égalité a été mieux reconnue comme objectif horizontal dans le nouveau cycle du processus de protection sociale et d'inclusion sociale de l'Union européenne.

4.1.4. *Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie civile*

Le groupe d'experts juridiques a analysé la transposition du droit communautaire dans les législations nationales. Les résultats de leurs analyses ont alimenté les travaux des services de la Commission lors de la formulation des propositions législatives portant notamment sur la simplification des directives relatives à la mise en œuvre du principe de l'égalité^{32 33}.

D'autres actions ont visé les organisations actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes pour soutenir des projets destinés à lutter contre la violence domestique³⁴, la traite des femmes³⁵ et à soutenir les femmes immigrées³⁶. Ces actions ont complété celles du programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination³⁷ et les financements, par le programme DAPHNE II³⁸, des ONG luttant contre la violence liée au sexe et à la traite des êtres humains. En outre, les actions préparatoires à l'intégration des ressortissants de pays tiers (INTI)³⁹ de 2003 à 2006 ont promu l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple le projet JLS/2005/INTI/129 "Migrant Domestic Workers"). Le Fonds européen pour les réfugiés a lui aussi pris en compte les besoins spécifiques des femmes⁴⁰. Depuis 2003, le programme AGIS⁴¹ a fait suite à des programmes spécifiques tel que le programme STOP (1996-2002) afin de promouvoir la coopération policière et judiciaire et a contribué à la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.

Les financements communautaires ont donc contribué à renforcer la mise en œuvre effective de l'acquis communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils ont permis, d'une part, l'analyse et le suivi de l'application des législations et, d'autre part, le soutien des capacités administratives des États membres pour faire respecter les droits des personnes et permettre aux victimes de les faire valoir. Ils ont aussi ciblé les organisations civiles susceptibles de défendre les droits et les valeurs d'égalité.

4.1.5. *Promouvoir le changement des rôles et des stéréotypes masculins et féminins*

Le programme a soutenu la lutte contre les stéréotypes dans le domaine de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et familiale en retenant «les rôles des hommes et des

³² Directive 76/207CEE http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0279fr01.pdf

³³ Directive 2004/113/CE
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_373/l_37320041221fr00370043.pdf

³⁴ VP/2004/012: «Initiatives visant à prévenir et à lutter contre la violence domestique à l'égard des femmes»

³⁵ VP/2003/25: «Organisations féminines- Initiatives contre la traite des femmes»

³⁶ VP/2004/21: «Initiatives pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes y compris concernant les femmes immigrées»

³⁷ http://ec.europa.eu/employment_social/fundamental_rights/policy/proga_fr.htm

³⁸ Décision du Conseil 2004/803/CE

³⁹ http://ec.europa.eu/justice_home/funding/2004_2007/inti/funding_inti_fr.htm

⁴⁰ http://ec.europa.eu/justice_home/funding/2004_2007/refugee/funding_refugee_en.htm

⁴¹ Décision du Conseil 2002/630/JAI, JO L 203, 1.8.2002

femmes dans la société» et «le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité des genres» comme thèmes pour les échanges d'expériences.

Les programmes d'éducation et de formation ont également appuyé la lutte contre les stéréotypes et encouragé les femmes à s'orienter davantage vers des carrières scientifiques et techniques⁴². La prise en compte de la ségrégation entre hommes et femmes dans l'éducation fait partie du suivi de l'évolution des systèmes d'éducation et de formation en Europe, notamment la volonté d'avoir plus de femmes dans les filières scientifiques.

L'ensemble de ces actions a mieux fait comprendre le rôle déterminant des stéréotypes dans la persistance de l'inégalité entre les femmes et les hommes. La nécessité d'agir au niveau européen est reconnue et des propositions d'actions ont été établies et intégrées dans les nouvelles initiatives de la Commission.

4.2. Engagement des acteurs et renforcement des structures

La stratégie-cadre visait aussi à mieux identifier et, le cas échéant, renforcer le rôle des acteurs et des structures dans la mise en œuvre des objectifs d'égalité.

Comme le prévoyait la stratégie-cadre, un groupe de haut niveau a été créé⁴³. Il est présidé par la Commission et réunit, sous chaque présidence, les hauts fonctionnaires des États membres chargés de l'intégration de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Il est devenu le lieu d'échange concernant le développement de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres et dans les travaux des présidences du Conseil. Il est notamment actif dans le suivi stratégique de la Plate-forme d'action de Pékin portant sur les engagements internationaux en faveur des femmes dans le monde et en particulier à travers le développement d'indicateurs.

Par ailleurs, les représentants des ministères nationaux, des organismes d'égalité, des partenaires sociaux et de la société civile au niveau européen se réunissent régulièrement dans le cadre du Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes⁴⁴. Ce comité a assisté la Commission en préparant des avis sur des thèmes d'actualité dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le dialogue au niveau européen entre la Commission et les partenaires sociaux dans le domaine de l'égalité a progressé sensiblement, notamment avec l'adoption du cadre d'action sur l'égalité femmes-hommes. Les organisations non gouvernementales actives au niveau européen dans le domaine de l'égalité ont pu dialoguer régulièrement avec les institutions européennes. Le programme d'action communautaire a aussi permis d'appuyer directement les États membres et les acteurs clés. La coopération a été consolidée entre tous les acteurs afin de mieux faire comprendre et d'intégrer les priorités et objectifs communs d'égalité dans les politiques de l'Union.

La stratégie-cadre a facilité le dialogue entre les institutions et les parties prenantes aux niveaux national et européen. Elle a permis aux différents acteurs engagés dans la mise en œuvre des objectifs d'égalité dans l'Union de jouer un rôle plus coordonné et transparent.

4.3. Suivi et diffusion des résultats

L'un des défis consiste à assurer la diffusion et la visibilité des résultats du programme et de la stratégie-cadre. La Commission a publié les résultats des projets au fur et à mesure de

⁴² http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes_en.html (Socrates adopté par le Conseil en 2000, Leonardo adopté par le Conseil en 1999 et Lifelong Learning adopté par le Conseil en 2006)

⁴³ http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/gender/high_level_group_fr.html

⁴⁴ http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/gender/advcom_fr.html

l'achèvement des actions. Les analyses et les différentes activités réalisées avec l'appui du programme ont été présentées, notamment lors de conférences. Les informations ont été mises sur le site web EUROPA de la direction générale, améliorant ainsi peu à peu la visibilité des résultats du programme. Par ailleurs, les analyses et travaux statistiques ont permis un meilleur suivi de la politique d'égalité au niveau communautaire.

Des structures internes à la Commission étaient chargées d'assurer le suivi de la stratégie-cadre. Le groupe des commissaires «Droits fondamentaux, lutte contre la discrimination et égalité des chances»⁴⁵ était responsable du suivi des engagements politiques de la Commission dans les différents domaines d'action de la stratégie-cadre. Le groupe interservices pour l'égalité entre les femmes et les hommes a par ailleurs assuré le suivi de la mise en œuvre concrète des actions et a par exemple participé activement à l'élaboration du programme de travail annuel de la stratégie-cadre⁴⁶.

Le suivi des résultats de la stratégie-cadre était une des priorités, qui s'est avérée un réel défi. Les résultats obtenus par l'entremise de la stratégie-cadre ne peuvent être tous présentés dans ce rapport. En effet, la mise en œuvre des objectifs de cette stratégie relevait notamment de partenaires extérieurs à la Commission. Les États membres, les partenaires sociaux et la société civile jouent un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs. C'est ce qui a conduit à conclure qu'une meilleure détermination des responsabilités et des échéances pour la réalisation des actions aurait sans doute permis un suivi plus concret des progrès réalisés.

⁴⁵ http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/gender/commgroup_fr.html

⁴⁶ http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/work_programme_en.html

5. CONCLUSIONS

Les objectifs fixés dans la stratégie-cadre étaient ambitieux, car ils nécessitaient la prise en compte des principes d'égalité dans l'ensemble des politiques de l'Union. Les cinq domaines politiques identifiés pour structurer le cadre d'action communautaire coïncidaient avec les principaux défis à relever pour soutenir les objectifs d'égalité. En présentant ce cadre global, la Commission a créé les conditions pour une mise en œuvre coordonnée des différents instruments. Les fonds structurels ont constitué un levier financier déterminant pour prendre en considération l'égalité dans les politiques des États membres. Des actions communautaires ciblées ont renforcé l'efficacité des législations en matière d'égalité et soutenu les acteurs institutionnels et la société civile pour promouvoir effectivement l'égalité dans tous les domaines.

Le programme a révélé sa valeur ajoutée par sa capacité d'appuyer la mise en œuvre des objectifs d'égalité, de renforcer les mécanismes de coordination et la gouvernance au niveau européen. Les mesures qui ont soutenu la promotion des valeurs et amélioré la compréhension des questions liées à l'égalité sont très utiles à l'action communautaire.

Malgré ce bilan positif de fortes inégalités subsistent entre les femmes et les hommes. Pour relever ces défis, la Commission a adopté une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes en mars 2006⁴⁷. Celle-ci vise à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans six domaines prioritaires⁴⁸. Pour rendre ses engagements plus concrets, la Commission recense les actions relevant de sa compétence dans les différents domaines ainsi que leurs échéances et renforce les mécanismes de gouvernance et de suivi. Les financements pour l'égalité du nouveau programme PROGRESS (2007-2013)⁴⁹ permettront d'appuyer la Commission pour la mise en œuvre des actions de la feuille de route. En rassemblant les anciens programmes dans un programme unique, PROGRESS favorise également une meilleure prise en compte de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités.

De nombreux défis restent à relever sur le terrain de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui nécessiteront l'engagement de tous les partenaires. La Commission pour sa part s'est engagée à renforcer son cadre d'action tout en appelant les autres partenaires à assumer leur rôle. Les partenaires sociaux au niveau européen se sont engagés à mettre en œuvre leur cadre d'action pour l'égalité. La société civile et les ONG sont également déterminées à œuvrer pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes. La responsabilité de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes incombe aussi aux États membres. Le Conseil européen, en mars 2006, a adressé un message politique fort aux chefs d'État et de gouvernement en fixant les priorités de la politique d'égalité dans le Pacte européen pour l'égalité.

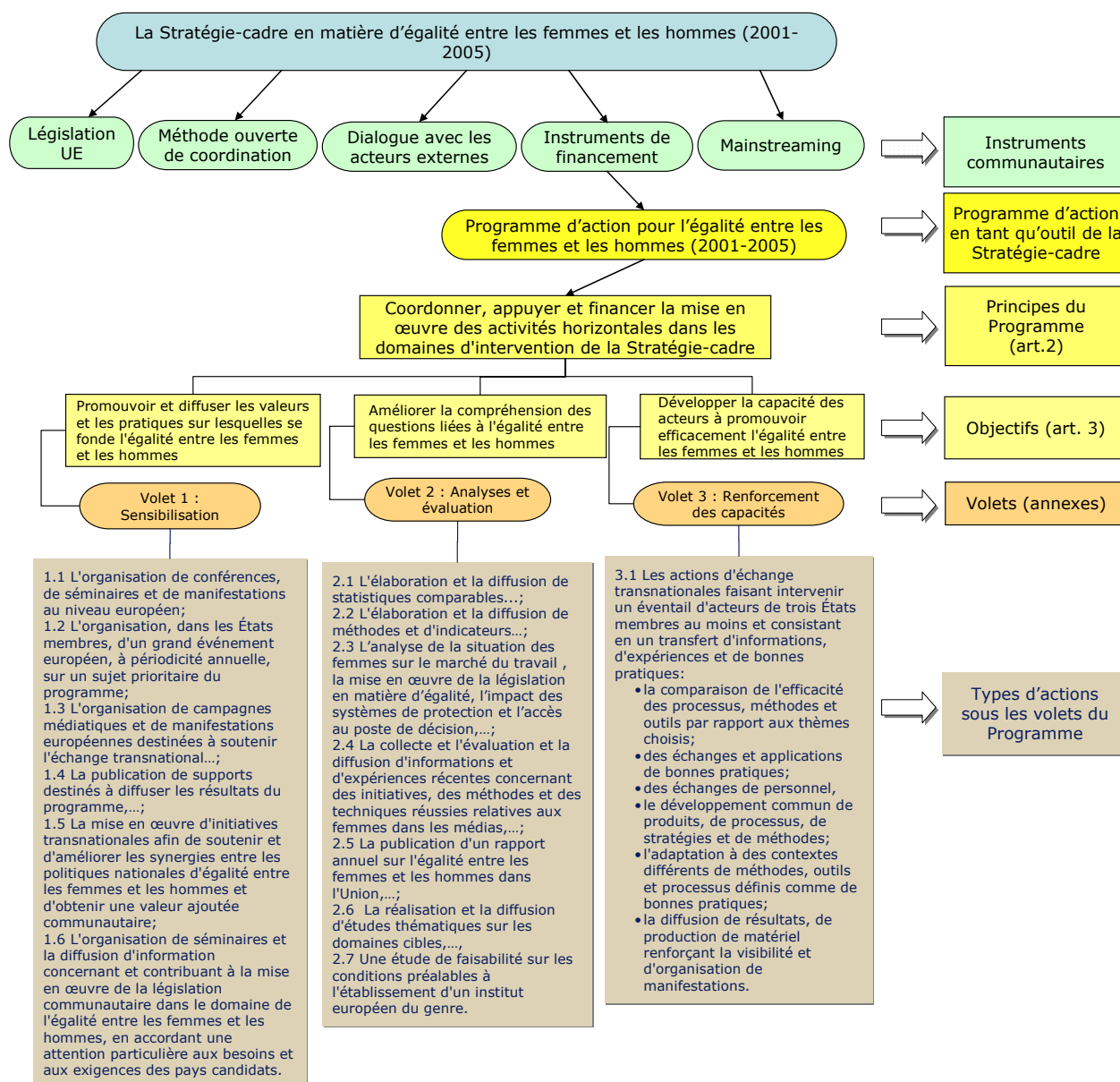
⁴⁷ SEC(2006)275 A Roadmap for equality between women and men 2006-2010 Impact assessment http://ec.europa.eu/governance/impact/docs/ia_2006/sec_2006_0275_en.pdf

⁴⁸ Une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes, la conciliation de la vie privée et professionnelle, une représentation égale dans la prise de décision, l'éradication de toute forme de violence à caractère sexuel, l'élimination des stéréotypes féminins et masculins et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques externes et de développement.

⁴⁹ Décision 1672/2006/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale - Progress http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_en.html

ANNEXE au Rapport d'évaluation final de la stratégie-cadre et du programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2006)

Schéma 1: Principes, objectifs et types d'action du programme concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



Source: «Évaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire», Deloitte, novembre 2007.

Tableau 1: Aspect financier du programme (engagements)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Volet 1	4.145.164 €	3.587.292 €	3.657.981 €	4.158.152 €	4.731.973 €	4.094.451 €	24.375.012 €
Volet 2	591.249 €	2.514.413 €	696.290 €	2.330.585 €	1.359.026 €	1.633.198 €	9.124.761 €
Volet 3	5.047.975 €	3.796.754 €	5.101.875 €	4.336.145 €	4.395.952 €	5.563.767 €	28.242.468 €
Total	9.784.388 €	9.898.459 €	9.456.146 €	10.824.882 €	10.486.951 €	11.291.415 €	61.742.241 €

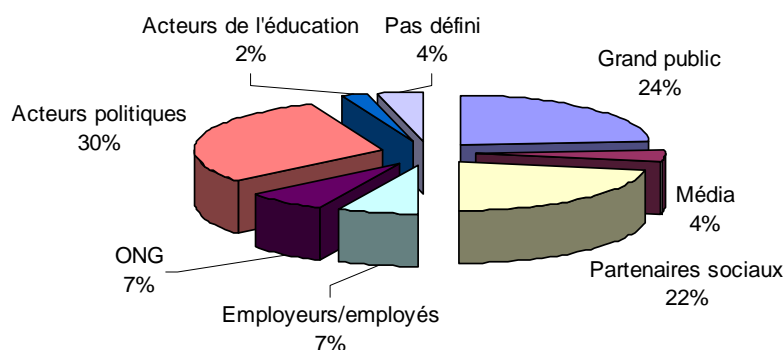
Tableau 2: Volet 1 Activités de sensibilisation

.Type d'action	Nombre de projets	Montants engagés
Actions transnationales de sensibilisation	57	19.649.020 €
Conférences de la présidence	11	2.907.156 €
Événements européens	14	1.099.082 €
Conférence de sensibilisation à l'«Acquis communautaire»	12	234.047 €
Divers (dont prix des entreprises)	N.A	486.425 €
Total		24.375.012 €

Tableau 3: Actions transnationales de sensibilisation

Année	Thème	Nombre de projets	Montants engagés
2001	Égalité salariale	9	3.398.238 €
2002	Conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale	3	1.057.925 €
2002	Conciliation de la vie professionnelle et familiale	4	1.546.580 €
2003	Participation équilibrée à la prise de décision	8	2.874.413 €
2004	Changer les rôles associés aux genres et surmonter les stéréotypes de genre	11	3.577.175 €
2005	Le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité des genres, en particulier le rôle des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale	12	3.907.973 €
2006	Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier dans le développement local	10	3.286.716 €
Total		57	19.649.020 €

Graphique 1 : Publics-cibles des appels à propositions destinés à la sensibilisation (2001-2006)



Source: «Évaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire», Deloitte, novembre 2007

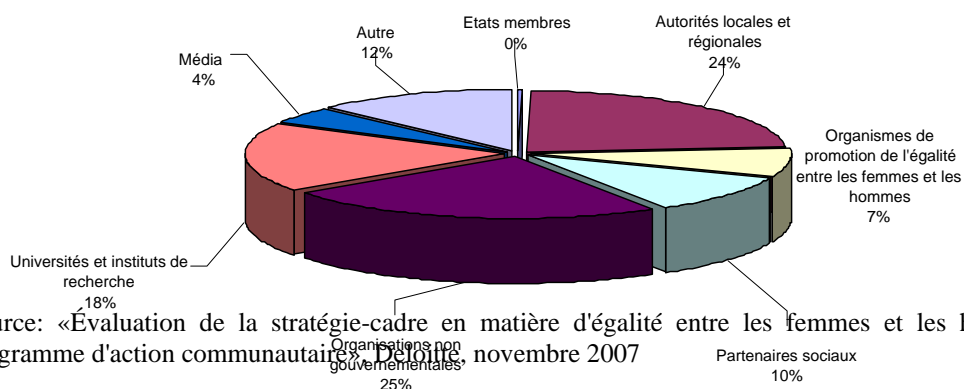
Tableau 4: Conférences organisées par les présidences du Conseil

Année	Thème	Présidence
2001	Les hommes et l'égalité des genres (avec une attention particulière aux questions de la traite des femmes et de la violence envers les femmes)	Présidence suédoise
2001	Le lancement du nouveau programme / Égalité salariale	Présidence belge
2002	La violence domestique et la traite des femmes	Présidence espagnole
2002	Les soins aux enfants et aux personnes dépendantes.	Présidence danoise
2003	Les femmes et les nouvelles technologies de l'information et de la communication	Présidence grecque
2003	Les femmes dans le processus de décision	Présidence italienne
2004	Nouveaux horizons pour l'égalité des genres	Présidence irlandaise
2004	Diversité et participation: la perspective des genres	Présidence néerlandaise
2005	Pékin + 10	Présidence luxembourgeoise
2005	What Works for Women: meeting the challenges, sharing the solutions	Présidence britannique
2006	L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Présidence autrichienne
2006	Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Présidence finlandaise

Tableau 5: Volet 2 Analyse des facteurs et des politiques relatifs à l'égalité

Type d'action	Nombre	Montants engagés
Enquête statistique EUROSTAT (y compris Eurobaromètre)	36	2.547.337 €
Base de données sur les hommes et les femmes dans la prise de décision	1	1.324.211 €
Études et rapports thématiques réalisés par le réseau d'experts économiques et inclusion sociale	14	2.108.366 €
Rapports sur la mise en œuvre de la législation par le réseau d'experts juridiques	15	1.987.050 €
Évaluation externe de la stratégie cadre et du programme d'action & Évaluation externe des appels à proposition	2	924.190 €
Publications	19	137.980 €
Divers	2	95626.70 €
Total	89	9.124.761 €

Graphique 2: Partenaires et promoteurs des projets du volet 3

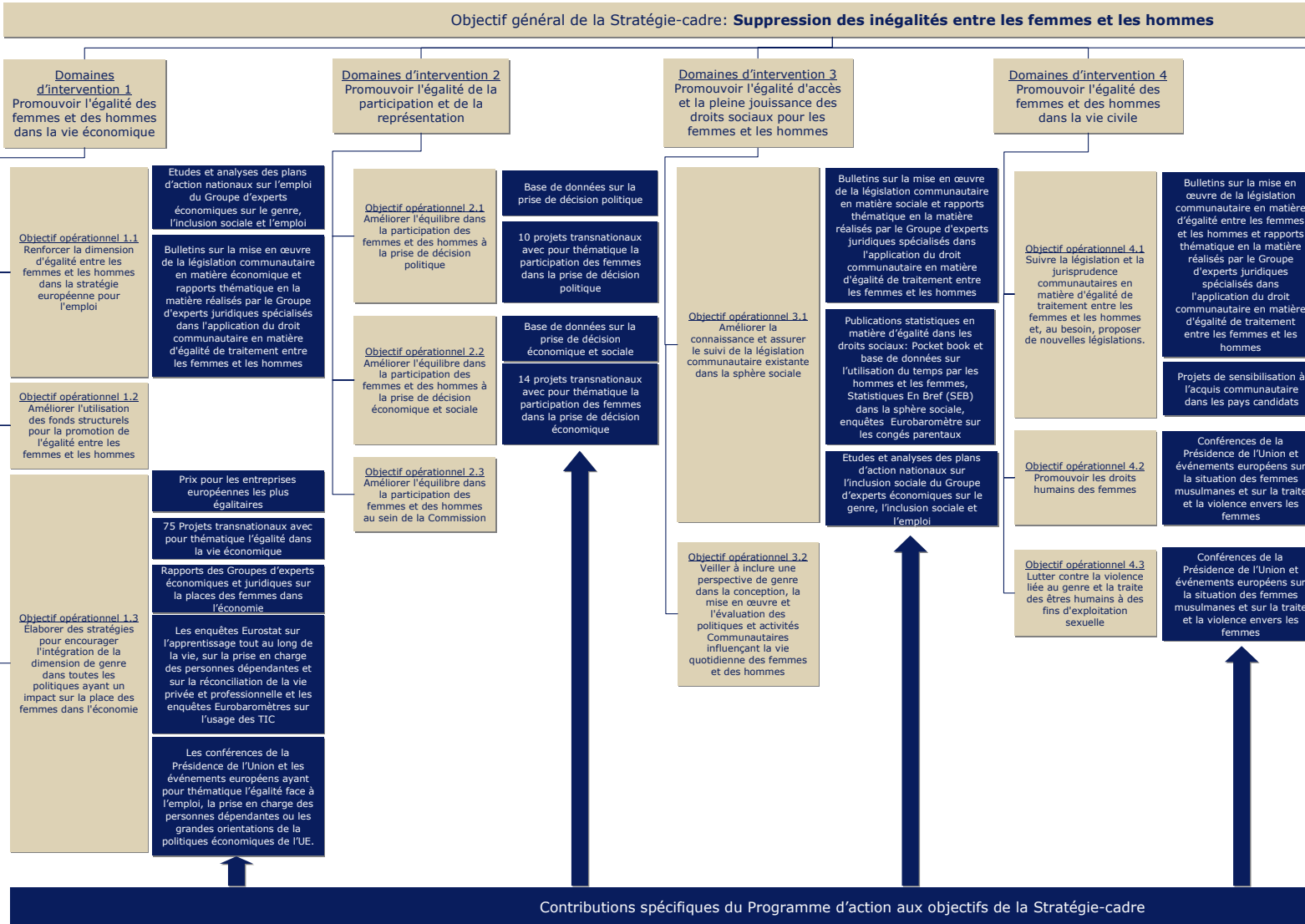


Source: «Évaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme d'action communautaire». Deloitte, novembre 2007

Tableau 6: Projets de coopération transnationale entre acteurs

Année	Appel	Thème prioritaire	Nombre de projets	Montants engagés
2001	VP/2001/10	Égalité salariale	17	5.047.975 €
2002	VP/2001/21	Conciliation de la vie professionnelle et familiale	11	3.796.754 €
2003	VP/2002/6	Participation équilibrée à la prise de décision	16	5.101.875 €
2004	VP/2003/031	Changer les rôles associés aux genres et surmonter les stéréotypes de genre	14	4.336.145 €
2005	VP/2004/018	Le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité des genres, en particulier le rôle de l'homme et des pères dans la conciliation de la vie professionnelle et familiale	15	4.395.952 €
2006	VP/2005/020	La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier dans le développement local	14	5.563.767 €
Total			87	28.242.468 €

Schéma 2: Contribution du programme d'action aux objectifs de la stratégie-cadre (Source: «Évaluation de la stratégie-cadre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de son programme



d'action communautaire», Deloitte, novembre 2007)